



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3525

Nouvelle dénomination du musée gallo-romain de Fourvière

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3525 - NOUVELLE DENOMINATION DU MUSEE GALLO-ROMAIN DE FOURVIERE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du Musée gallo-romain de Fourvière, situé 17 rue Cléberg à Lyon 5<sup>e</sup>. Par convention en date du 28 janvier 1991, la Ville a conclu avec le département du Rhône une convention portant sur le transfert de gestion de différents équipements culturels, parmi lesquels figurait le Musée gallo-romain.

La Métropole de Lyon est venue se substituer au département du Rhône au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur le territoire lyonnais.

La Métropole de Lyon souhaite impulser une nouvelle dynamique pour cet équipement culturel, en le dotant notamment d'une nouvelle identité permettant de redynamiser l'image et la notoriété du musée et du site archéologique et de favoriser sa réappropriation des lieux par les Grands Lyonnais tout en attirant de nouveaux visiteurs.

Il est donc proposé de remplacer le nom actuel de l'établissement « Musée de la civilisation gallo-romaine » par « Lugdunum – Musée et Théâtres romains ».

Cette nouvelle dénomination porte en elle le sens même du territoire. De plus, par sa consonance latine, elle est cohérente avec l'offre culturelle proposée. Enfin, elle peut se décliner sur l'ensemble des sites gérés, voire s'adapter à une offre élargie au fil du temps à d'autres sites.

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt n° 346802 du 1<sup>er</sup> août 2013, précise que la dénomination d'un musée ne fait pas partie des obligations du propriétaire transférées à la collectivité bénéficiaire lors de la mise à disposition.

Il appartient donc à la Ville de Lyon de proposer cette nouvelle dénomination et de porter le dossier devant le Haut Conseil des Musées de France.

Vu l'arrêt n° 346802 du 1<sup>er</sup> août 2013 ;

Vu la convention portant transfert de certains équipements culturels en date du 28 janvier 1991 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

1. Il est proposé une nouvelle dénomination pour le Musée gallo-romain de Fourvière : « Lugdunum – Musée et théâtres romains ».

2. M. le Maire est autorisé à présenter le dossier devant le Haut Conseil des Musées de France.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER